



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question écrite n° 92773

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les conséquences de la politique répressive qu'il mène, faisant ainsi que les choix budgétaires sont principalement focalisés vers la création de lieux de contention et d'enfermement, au détriment des dispositifs éducatifs existants. La création de tels lieux d'enfermement ne peut répondre que de manière partielle aux besoins des mineurs délinquants, en l'absence en tout cas d'un réel encadrement éducatif en milieu ouvert ou en hébergement classique diversifié. La réduction des moyens offerts à l'éducation et à la remise en cause du principe de primauté de l'éducation sur la répression ne peuvent qu'accroître la stigmatisation d'une partie importante de la jeunesse en difficulté. Il lui demande s'il compte faire prévaloir la primauté du droit à l'éducation pour tous les mineurs, y compris pour ceux qui basculent dans la délinquance, une éducation sans laquelle leurs chances de réinsertion sociale ne peuvent qu'être limitées.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92773

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4358